

A13 - GARDERIE - CLUB ENFANTS

Caractéristiques du Service	N°	Niveau de performance	Précisions	Remarques / Suggestions
Proposer une bonne qualité d'accueil des enfants /saison ETE	1	Diffusion des modalités de prise en charge des enfants: garderie, clubs enfants auprès des partenaires (été)	Informers les prestataires des modalités de réservations et exigences de prise en charge (carnet de vaccination etc) (sur les brochures, internet, flyer...)	
	1bis	Accueil Centre de loisirs / Clubs à moins de 10 km de la commune, pour les 6-12 ans, saison été (Pour les Garderies moins de 6 ans, NON CONCERNE)	Pouvoir accueillir en 1/2 journée, journée ou semaine. Possibilité de repas fourni par la structure ou fourni par les parents	
	1 ter	Accueil garderie/Centre de loisir maternel à moins de 10 km de la commune, pour les moins de 6 ans, saison été (Pour les clubs enfants + 6 ans, NON CONCERNE)	Pouvoir accueillir en 1/2 journée, journée ou semaine. Possibilité de repas fourni par la structure ou fourni par les parents	
	2	Informers de la nécessité de réserver le club enfant/garderie dans la brochure ou le site internet (été)	Indiquer sur la brochure et le site Internet de la station et mettre en avant la possibilité de réserver en indiquant les coordonnées de la garderie et du club enfants en saison et hors saison.	
Proposer une bonne qualité d'accueil des enfants /saison HIVER	3	Structure proposant un programme d'animations adapté à chaque tranches d'âge.	S'assurer que la configuration des lieux permet la mise en place d'ateliers pour les enfants. Aménager un espace extérieur avec jeux adaptés à toutes les tranches d'âge. Mise en place d'un projet pédagogique visant à découvrir le milieu montagnard avec des activités intérieures et extérieures.	
	4	Accueil dans la garderie des enfants dès 18 mois (ou moins) à 6 ans, 6 jours par semaine en matinée, en après-midi et avec repas fournis ou à fournir par les parents. (Pour les clubs enfants, NON CONCERNE)	Pouvoir accueillir en 1/2 journée, journée ou semaine. Possibilité pour les parents d'alterner des moments avec ou sans enfant, et par conséquent de pratiquer des activités et de préserver des temps de partage.	
	5	Existence d'un espace de jeux extérieur, si possible enneigé, dans un espace protégé attenant à la garderie et bénéficiant d'un environnement et d'aménagements de qualité.	Mettre en place dans l'enceinte de la garderie : . Espace extérieur laissé partiellement enneigé permettant aux enfants de découvrir l'environnement neige (tenir compte du fait que la clientèle est en majorité citadine !). . Espace déneigé pour les plus petits.	
	6	Prise en charge complète des enfants à partir de 3 ans : garderie + école de ski au minimum à la 1/2 journée.	Favoriser la collaboration entre garderie et école de ski afin de permettre une découverte du ski dès 3 ans. Adaptation des cours de ski aux rythmes des tout-petits.	
	7	Accompagnement de la garderie au jardin des neiges assuré par le personnel de la garderie ou de l'école de ski.	Mettre en place une organisation permettant la prise en charge et le transfert des enfants d'une structure à l'autre si la garderie et le jardin des neiges sont deux structures bien différenciées pour offrir aux parents la possibilité de confier leurs petits à la journée.	
	8	Présentation de la prestation ski+garderie sur les différents supports d'information.	Mettre en place un vrai produit touristique entre garderie et école de ski. Présenter dans un article commun la prestation sur tous les supports de communication : illustrer par exemple en précisant le déroulement d'une journée. Offrir une meilleure lisibilité de l'offre pour les parents au moment de la réservation du séjour. Préciser le nom et coordonnées des deux personnes responsables de chacune des structures pour les contacter avant et pour la réservation.	

	9		Permettre aux deux parents de participer à une activité dans la même tranche horaire que leurs enfants, tout en ayant le temps de confier ces derniers aux différentes structures. Augmenter l'amplitude horaire de la garderie : ouverture avant le début des cours de ski adultes, et après la fin des cours. Veiller à harmoniser, s'il existe un moyen de transport en commun, les horaires de passage des ski bus.	
	9.1	Possibilité de faire déjeuner les enfants à midi sur place ou à proximité	Encadrer les enfants sur le temps du déjeuner quelle que soit la formule proposée	
	9.2	Accueil dans un club enfants, structure adaptée, sur le site même de la commune, pour les 6-12 ans	GARDERIE NON CONCERNEE. Proposer une offre d'activités à minima à la demi-journée, journée, semaine. Possibilité de prise de repas sur place.	
Définir une politique tarifaire des activités spécifiques pour les familles	10.1	Tarifs adaptés aux familles.	Offre tarifaire proposée aux familles et/ou tribus (par exemple en fonction du nombre ou des âges).	
	10.2	Acceptation des Chèques-Vacances.		
	10.3	Annoncer clairement cette politique et tarifs sur ses supports de communication : affichage, dépliants, Internet, réponses à des appels téléphoniques.	Les tarifs et services proposés sont décrits sur l'affichage extérieur, les dépliants et le site Internet de l'établissement (s'il en existe un) comme lors d'appels téléphoniques.	
Je m'engage après la labellisation: annoncer clairement les engagements de services du label	11	Affichage du logo Famille Plus et insertion dans les supports de communication	Affichage du logo Famille Plus visible de l'extérieur de l'établissement et insertion dans les supports de communication et site internet (s'il en existe un).	
	12	Promesse client du label insérée dans les supports de communication	Promesse client insérée dans les brochures et sur son site Internet (s'il en existe un)	
Animation locale du label	13	Participer à l'animation régulière du label.	Participer à l'animation régulière du label proposée par le référent en relations avec les prestataires labélisés (réunions, rencontres, visites, sensibilisation, formations...).	
		Etablissement		
		Contact		